



## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :**

Une séance extraordinaire du conseil municipal sera tenue à huis clos par vidéoconférence le 30<sup>e</sup> jour de novembre 2021 à 17h30.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption – Règlement 714 décrétant un emprunt de 600 000 \$ pour des travaux de réfection de l'église de Val-Morin
3. Adoption d'un emprunt temporaire en vertu de l'article 1093 du Code municipal du Québec
4. Service des travaux publics – Appel d'offres public pour la location, l'installation d'équipements et la fourniture et le transport de carburants – Octroi de contrat
5. Offre de services professionnels en architecture – Travaux de restauration de l'église de Val-Morin – Octroi de mandat
6. Offre de services professionnels – Travaux en ingénierie des structures pour l'église de Val-Morin – Octroi de mandat
7. Travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville de Val-Morin - Approbation du paiement relatif au décompte progressif no 01
8. Parc régional Val-David-Val-Morin – Renouvellement de l'entente de partenariat avec Merrell Canada
9. Appui au Théâtre du Marais de Val-Morin dans la recherche de financement
10. Parole aux contribuables
11. Levée de la séance extraordinaire

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 26<sup>e</sup> jour de novembre 2021.

Caroline Nielly  
Directrice générale et secrétaire-trésorière